

Pyrénées-Orientales – Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2021/ 2026



Editorial

Depuis près d'un an, la Préfecture, la CAF, le Département, la MSA, l'Education Nationale, la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS) et leurs nombreux partenaires ont travaillé à l'élaboration du **nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2021 à 2026, élargi aux domaines de l'enfance/jeunesse ainsi qu'à l'animation de la vie sociale.**

En effet, près de 130 personnes ont participé à son élaboration au travers de 4 comités de pilotage, de 26 entretiens, de 9 réunions de groupes de travail thématiques et d'une réunion de concertation partenariale élargie.

Les différentes étapes d'élaboration de ce schéma se sont déroulées autour de 2 principes forts :

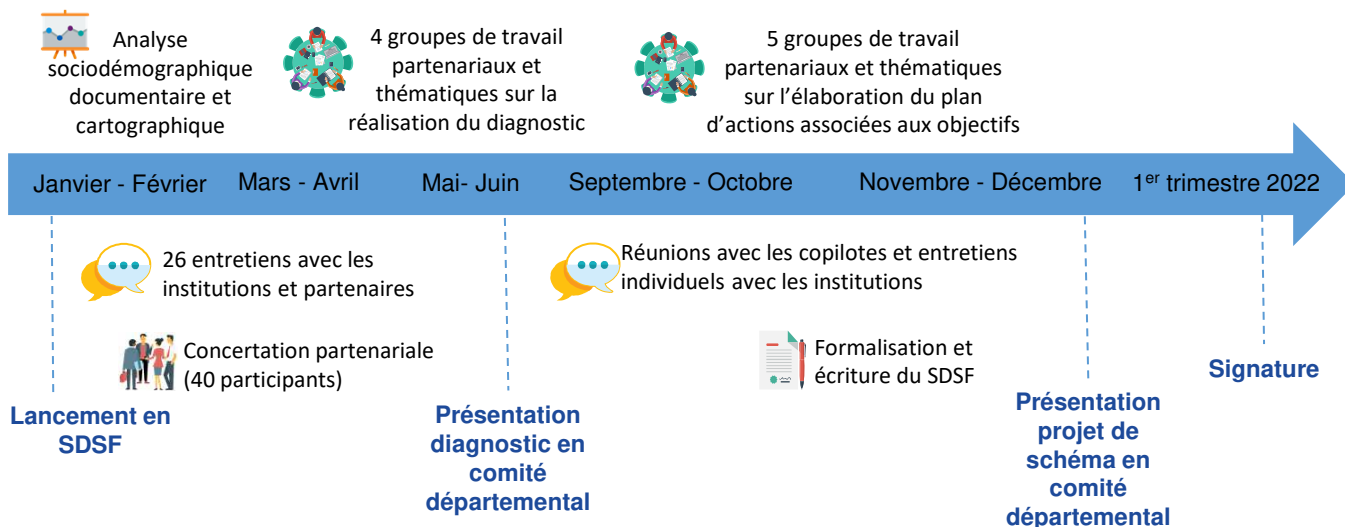
- Le déploiement d'une démarche partagée avec des représentants de tous les acteurs du territoire marquant leur volonté de poursuivre leurs efforts pour soutenir les familles et accompagner tous les parents dans un continuum d'intervention.
- La définition d'un plan d'action concerté, opérationnel et adapté aux réalités du territoire et aux attentes des habitants.

Grâce à votre mobilisation au cours des différentes étapes, nous disposons désormais **d'un diagnostic de territoire et d'un schéma de développement formalisé.** Ce travail de collaboration avec l'ensemble des acteurs abouti à l'élaboration d'un plan d'action concret, réaliste, cohérent avec les réalités de notre territoire et les moyens disponibles.

Le présent document vise à présenter une synthèse du diagnostic, les enjeux et orientations stratégiques qui en découle, les axes de progrès et leurs modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi.


Le SDSF a été validé par l'instance de pilotage le 14 décembre 2021 et sera **signé dans le premier trimestre 2022 dans le cadre des nouveaux textes réglementaires.**


Focus sur les étapes clés réalisées



Enjeux généraux et partagés du schéma départemental des services aux familles


La méthodologie participative d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale et par thématique :


 **Inscrire le SDSF dans le contexte départemental** (schéma des solidarités, etc.) **et national** (stratégie pauvreté, stratégie parentalité, 1 000 premiers jours, etc.) et faire le lien entre les objectifs et moyens des différents schémas et dispositifs existants

 **Assurer un co-portage du SDSF** par les principales institutions concernées (CAF, Conseil Départemental, Education nationale, DDETS, représentant des collectivités, MSA, etc.)

 **Assurer la mobilisation des acteurs de terrain** dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des actions sur les territoires

 **Décliner les objectifs inscrits dans le SDSF dans les différentes démarches territoriales.**

 **Encourager un déploiement équilibré de l'offre** de services aux familles, et s'appuyer sur la notion de « bassins de vie » ou de « territoires vécus » pour avoir une **approche territorialisée cohérente** avec la réalité des territoires

 **Favoriser une approche par parcours**, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles

Principaux éléments de diagnostic

La petite-enfance



Etat des lieux sociodémographique

- Des **parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale**, ce qui souligne un potentiel enjeu de renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle des parents
- Une **diminution du nombre de jeunes enfants (0-5 ans)** sur le territoire
- Un **taux de préscolarisation des enfants de 2 ans légèrement plus important** que la moyenne nationale



Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- Des **capacités d'accueil des jeunes enfants plus faibles que la moyenne nationale**, un constat à nuancer par des listes d'attente généralement faibles et un taux d'occupation en baisse sur certains équipements.
- Une **offre d'accueil inégalement répartie sur le territoire, avec des territoires peu pourvus**
- Une **qualité de l'offre reconnue en particulier sur les thèmes de la mixité sociale et du handicap.**

Spécificités de l'accueil :

- Une offre qui repose essentiellement sur l'**offre d'accueil individuel**, avec un **enjeu de veille par rapport au renouvellement des professionnels** compte tenu de l'âge moyen sur le département.
- Une **couverture en Relais petite enfance (RPE) insuffisante** mais en augmentation, avec un besoin souligné de professionnalisation des responsables RPE
- Des modales d'accueil du jeune enfant en mutation, avec des **créations importantes de Maisons d'assistantes maternelles et Micro-crèches Paje** sur les dernières années et un enjeu d'équilibre de l'offre.

L'enfance



Etat des lieux sociodémographique

- Une **population d'enfants (6-10 ans) sous-représentée, en hausse limitée** sur le département, mais des disparités territoriales importantes.
- Une faible augmentation du nombre de jeunes de 11-17 ans sur le département.
- Une **situation de décrochage scolaire des jeunes de 15-17 ans** (particulièrement marquée sur la ville de Perpignan) et un **faible taux de scolarisation des 18-24 ans.**



Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- Une **offre périscolaire et extrascolaire inégale sur le territoire**, mais qui paraît quantitativement adaptée aux besoins des familles.
- Une organisation des différents temps de l'enfant à travers les PEDT et/ou les plans mercredis mais pas sur tous les territoires.
- Une **répartition inégale du nombre d'accueils de loisirs adolescents** par rapport à la population d'enfants âgés de 11 à 17 ans sur les EPCI, et des accueils jeunes qui paraissent en « perte de vitesse », notamment du fait d'un décalage entre les découpages administratifs et les territoires « vécus ».
- Des **difficultés de recrutement et de formation des professionnels de l'animation**, qui fragilisent la couverture globale.

Accessibilité de l'accueil pour tous les publics :

- Un **réel effort d'inclusion** au sein des accueils périscolaires et extrascolaires, avec notamment un engagement de plus de la moitié des gestionnaires d'accueils de loisirs avec le Pôle Hand-Avant 66
- **Une offre qui paraît toutefois inaccessible à certaines familles**, soit sur le volet financier (tarification inadaptée, etc.), soit sur le volet géographique (difficultés de mobilité et d'accès physique à l'offre)
- Des **déficits d'offre ciblés sur certains publics**, notamment pour les enfants de 3-6 ans **et en matière d'offre extrascolaire**, en particulier pendant les vacances d'été.

La jeunesse



Etat des lieux sociodémographique

- **Des jeunes adultes (18-24 ans) sous-représentés** (à l'exception de certaines villes universitaires) **et en diminution**
- Un **faible taux de scolarisation des 18-24 ans**
- **Une proportion importante de jeunes sans emploi et sans formation** (particulièrement marquée sur la ville de Perpignan)
- Un **taux de chômage élevé des jeunes (15-24 ans)** qui souligne un enjeu d'accessibilité de l'ensemble des jeunes à une formation et à des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle
- Une **vulnérabilité économique importante d'une partie des jeunes adultes**, et un **phénomène de dépendance** des jeunes vis-à-vis du logement de leurs parents qui soulignent un **enjeu de décohabitation et d'accompagnement à l'accès à l'autonomie**



Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- **De nombreux acteurs**, structures et dispositifs favorisant l'autonomie, l'information et l'insertion des jeunes (missions locales, PAEJ, PIJ, MDA), **mais une offre souvent concentrée sur l'Est du département**

Le soutien à la parentalité



Etat des lieux sociodémographique

- **Une proportion élevée de familles monoparentales** inégalement répartie sur les territoires (part très importante sur Perpignan), **et un constat d'augmentation rapide de ces familles** sur pratiquement tous les EPCI du département.
- **Une proportion de familles nombreuses plus faible qu'à l'échelle nationale mais en augmentation.**



Etat de l'offre sur le département

Couverture globale :

- **Un maillage du territoire par les maisons sociales de proximité** du Conseil départemental.
- En fonction des territoires, peu ou pas de dispositifs ou actions de soutien à la parentalité : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, lieux d'accueil enfants-parents, actions dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité.
- Un **développement du service médiation familiale et espace de rencontre** sur le département, bien que la couverture reste à parfaire.

Adéquation offres/besoins :

- Une **offre qui paraît insuffisante au regard des besoins** en augmentation sur le volet de **l'accompagnement à la scolarité**.
- Un **manque d'offre à destination de publics présentant des besoins spécifiques** et renforcés d'accompagnement (parents de nouveaux nés ou de très jeunes enfants ; parents d'adolescents ; parents d'enfants en situation de handicap).
- Un **manque de communication autour des offres et services existants**, renforcé par la **fracture numérique**

L'animation de la vie sociale



Etat des lieux sociodémographique

- Une hétérogénéité des familles sur le territoire, avec une part plus importante à l'Est du département, et des ménages plus isolés à l'Ouest et au Sud du département
- **Des dynamiques territoriales très différentes, appelant à des réponses adaptées** avec des arrivées de populations importantes sur certains EPCI, une population jeune très représentée et en hausse sur d'autres, et des EPCI qui connaissent également un **phénomène de vieillissement et de géronto-croissance** de leur population
- **Des profils de publics plus vulnérables face aux situations d'isolement** (publics isolés ; séniors isolés ; publics en situation de précarité ; etc.).



Etat de l'offre sur le département

Couverture globale

- Un **maillage territorial très faible en matière de structures d'animation de la vie sociale**, avec notamment un déficit de couverture sur 2 quartiers politique de la ville de Perpignan et de certains EPCI qui ne disposent d'aucune structure, malgré des besoins importants repérés en matière de lien social

Spécificités de l'offre

- Des **freins repérés au développement de nouvelles structures** (freins administratifs, financiers...)
- Une **méconnaissance de l'animation de la vie sociale** par les acteurs au sein des territoires, et notamment les élus
- Des **difficultés de captation et d'impulsion** de la participation des habitants

Vue synoptique des domaines et des axes identifiés

L'ensemble de ces enjeux prégnants a été étudié afin d'élaborer le plan d'action du Schéma Départemental des Services aux Familles de manière co-construite.

Ce plan d'action repose sur 5 domaines déclinés en axes de progrès puis en fiches action concrètes :

Les domaines	Les axes de progrès
Domaine 1 : La petite enfance (0-6 ans)	<ol style="list-style-type: none">1. Maintenir et/ou développer les modes d'accueil du jeune enfant en fonction des besoins sur les différents territoires, notamment sur les zones rurales2. Développer la qualité d'accueil des services, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers3. Améliorer l'accès aux services du jeune enfant des publics plus fragiles
Domaine 2 : L'enfance (6-11 ans et 12-17 ans)	<ol style="list-style-type: none">1. Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)2. Mobiliser les acteurs de l'enfance sur le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT / Plan mercredi)3. Développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage4. Améliorer l'accès et la qualité des services d'accueil d'enfants, notamment pour les publics les plus fragiles
Domaine 3 : La jeunesse	<ol style="list-style-type: none">1. Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes2. Organiser la coordination des acteurs pour faciliter l'accueil des jeunes et favoriser les passerelles entre les différents services et dispositifs3. Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière d'insertion, de logement, etc.4. Encourager les actions de prévention en direction des jeunes, notamment dans les domaines de la santé et de l'usage du numérique
Domaine 4 : Le soutien à la parentalité	<ol style="list-style-type: none">1. Développer les structures et les actions de soutien à la parentalité pour répondre aux 3 préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences dont peuvent être victimes leurs enfants2. Renforcer des actions auprès des familles en situation de fragilité : monoparents, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents3. Coordonner, mettre en réseau les acteurs du soutien à la parentalité et communiquer auprès des familles sur les territoires
Domaine 5 : L'animation de la vie sociale	<ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser et former les acteurs à l'animation de la vie sociale et développer les structures d'AVS2. Coordonner et mettre en réseau des acteurs de l'AVS pour soutenir et améliorer la qualité des projets et actions des structures AVS3. Promouvoir la participation des habitants dans les structures d'AVS ou les associations porteurs de projets d'AVS

Zoom sur ... le déploiement des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi

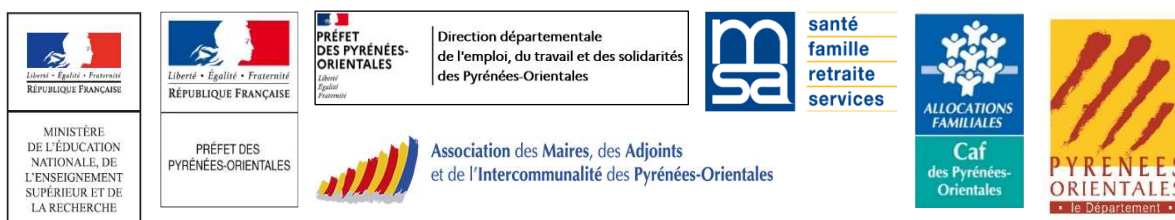
Dans le cadre du troisième axe afin d'**accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté**, le Comité départemental a décidé de déployer des actions d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi en déclinant trois actions concrètes :

1. **Favoriser le repérage des jeunes**
2. **Poursuivre le développement de la garantie jeune** notamment en favorisant la communication auprès des jeunes, des familles et auprès des acteurs et favoriser les orientations de qualité
3. **Prendre en compte les difficultés de mobilité des jeunes**

Les signataires du schéma

Le schéma départemental des services aux familles sera proposé à la signature au cours du 1^{er} trimestre 2022, entre :

- L'Etat, représenté le Préfet des Pyrénées Orientales, Monsieur Étienne STOSKOPF
- Le Département des Pyrénées Orientales, représenté par la Présidente Madame Hermeline MALHERBE
- La Caisse d'allocations familiales des Pyrénées Orientales, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE et le directeur, Monsieur Pierre Marc BOISTARD
- Le Caisse de Mutualité sociale agricole Grand Sud, représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Sophie BONNERY et le directeur, Monsieur Denis RAMET
- L'Education nationale, représenté par le Directeur académique des services de l'Education nationale, Monsieur Frédéric FULGENCE
- Les collectivités locales représentées par le Président de l'association des Maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées Orientales, Monsieur Edmond JORDA



Le pilotage et le suivi du schéma

Une évaluation régulière

La mise en œuvre du schéma s'appuiera sur un système de suivi de l'avancement des travaux, et l'animation des comités basée notamment sur le partage des éléments-clés de la mise en œuvre et l'identification d'actions correctrices permettant de centraliser :

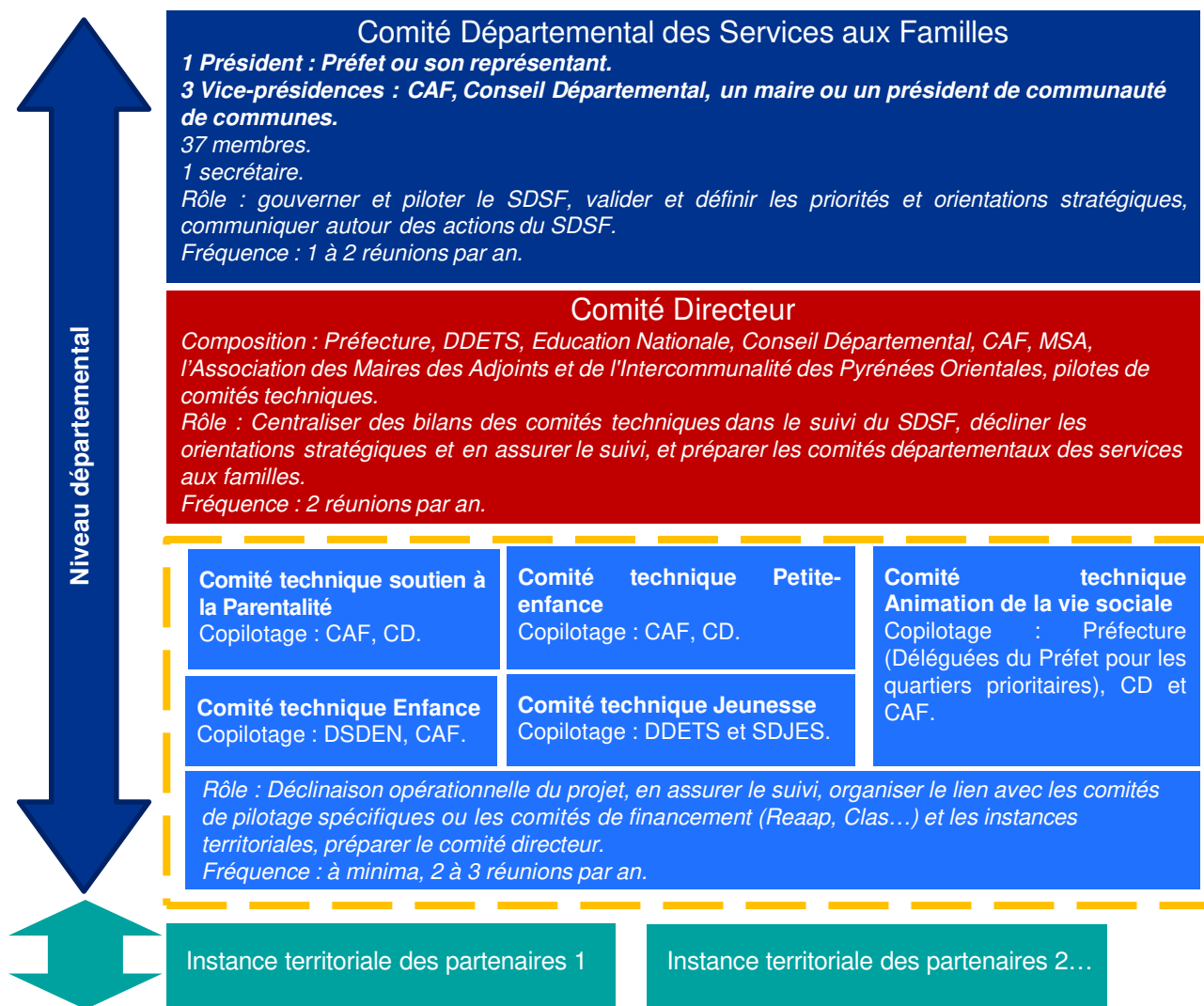
- Des **indicateurs de mise en œuvre** des actions (niveau de réalisation)
- Des **indicateurs d'impact** des actions (résultats des actions au regard des effets attendus)
- Des **éléments d'analyse** portant sur la mise en œuvre de l'action et son bilan (avancées, éventuels facteurs de blocage, etc.)

Pour alimenter ce suivi, un échange sera organisé par les copilotes de domaines, en ce début d'année pour définir les objectifs prioritaires 2022, puis à minima chaque semestre de la période avec les pilotes des actions, en vue de préparer les différentes instances. Les textes prévoient également la transmission d'un bilan annuel et d'indicateurs nationaux en direction du ministre chargé de la famille.

Un pilotage collaboratif et transversal

La gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles repose sur un comité de suivi départemental pour valider les orientations stratégiques du SDSF, un comité directeur et 5 comités techniques (un par axe stratégique du SDSF).

La mission et la composition du comité départemental sont formalisés dans le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021.



Le diagnostic complet ainsi que le schéma départemental des services aux familles 2021/2026 sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.partenaires-caf66.fr/schema-departemental-des-services-aux-familles-2021-2026/>